

CYBERINTIMIDATION C'EST QUOI? INTERVENANT.E.S ET PARENTS



DÉFINITION

La cyberintimidation est une forme d'intimidation ayant lieu sur les réseaux sociaux et les autres plateformes électroniques. Il peut s'agir de :

- Transférer des messages personnels négatifs
- Publier des images compromettantes
- Humilier ou menacer une personne
- Harceler une personne par l'envoi répété de contenu ou de messages non désirés

PRÉVALENCE

Selon une enquête réalisée en 2020, 40 % des jeunes canadiens âgés de 12 à 18 ans ont été la cible de cyberintimidation durant le dernier mois. D'autres enquêtes révèlent toutefois des prévalences moindres (10 %). Par ailleurs, un jeune sur cinq a rapporté avoir fait des gestes s'apparentant à de la cyberintimidation durant cette même période.

Les facteurs de risques associés à la cyberintimidation incluent l'appartenance (perçue ou réelle) à un ou plusieurs groupes minoritaires, tels que les communautés LGBTQ2+, les personnes racisées, en situation de handicap ou de défavorisation sociale et économique. Les filles sont aussi plus fréquemment ciblées que les garçons.

DIFFÉRENCE AVEC L'INTIMIDATION

Les élèves vivant de la cyberintimidation sont aussi plus souvent ciblé.e.s par des gestes d'intimidation hors ligne. La cyberintimidation se distingue toutefois par certains aspects :

- Possibilité accrue d'anonymat de l'auteur
- Effet « écran » où l'auteur se sent plus « brave », hors d'atteinte et invincible. Certains peuvent même avoir l'impression de ne pas être identifiables.
- Multiplication ou partage rapide de l'information et impossibilité d'en effacer les traces

Contrairement à l'intimidation dite traditionnelle, la cyberintimidation peut donner l'impression à la cible d'être présente partout et en tout temps.

RÉPERCUSSIONS

Cible : signes & symptômes

Les difficultés pouvant être vécues à la suite de la cyberintimidation ressemblent à celles liées à l'intimidation traditionnelle : détresse, honte, anxiété, insécurité, perte d'intérêt, irritabilité, baisse de l'estime de soi, peur, isolement (p. ex., ami.e.s, famille, contacts en ligne), baisse du rendement scolaire et présence de pensées suicidaires.

Auteur : conséquences

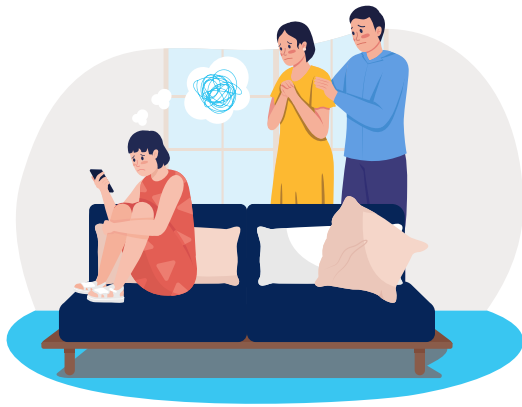
Selon le Code criminel canadien, la cyberintimidation est sérieuse et peut être considérée comme un acte criminel sous l'angle de plusieurs infractions :

- Possession ou distribution de photos et de vidéos illégales (p. ex., pornographiques)
- Comportements qui portent atteinte à la vie privée
- Comportements qui créent de l'insécurité
- Comportements qui portent atteinte à la réputation
- Création des faux profils et vol d'identité
- Contacts sexuels non désirés ou illégaux

Les conséquences juridiques de ces actes peuvent être multiples et aller jusqu'à un casier judiciaire ou une peine d'emprisonnement. Pour en savoir plus sur ces répercussions, consultez le *Centre de prévention du crime chez les jeunes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)*.

PLATEFORMES

La cyberintimidation se fait par le biais de téléphones intelligents (ex. messages textes), d'ordinateurs ou tablettes (ex. courriels) et des plateformes sociales comme *Instagram, Youtube, TikTok, Snapchat, Discord, Reddit, Facebook et WhatsApp, Pinterest*.



DÉNONCIATION

Lorsqu'un.e élève est la cible de cyberintimidation, il est important de demeurer calme, de rester à l'écoute, de ne pas le ou la culpabiliser, ni d'essayer trop rapidement de « régler le problème » pour lui ou elle. Il faut plutôt l'encourager à envisager des pistes de solutions convenant à sa situation ou à ses préférences et l'aider à les mettre en action. Attention, plusieurs élèves hésitent à se confier à un parent par crainte de perdre accès aux réseaux sociaux ou à leur téléphone.

Quelques points à retenir:

1. Évaluer la situation : il n'est pas toujours nécessaire de dénoncer la situation à l'école si vous êtes parents (quoique cela puisse être utile). Il est toutefois nécessaire d'outiller votre enfant aux actions pouvant être mises en place (p. ex., bloquer un contact).
2. Conserver les preuves : dans les cas plus sérieux, conserver, si possible, les messages et les courriels qui pourraient être requis si la situation persiste ou s'aggrave.
3. Dénoncer la situation : plusieurs plateformes permettent de dénoncer un contenu ou des propos intimidants, discriminatoires ou violents, et ce, de façon anonyme. Une situation impliquant un.e autre élève de l'école peut aussi être rapportée à l'école. Les sites de Cyberaide et AidezMoiSVP présentent d'autres stratégies adaptées à plusieurs contextes dans lesquels la cyberintimidation peut survenir. Lorsque plusieurs stratégies ont échoué ou que la situation le requiert, il est également possible de contacter les services de police.
4. Accompagner l'enfant : la cyberintimidation a plusieurs impacts notamment sur l'estime de soi. Ainsi, toutes activités ou discussions permettant à l'élève de reprendre confiance en soi, de s'affirmer positivement, de se faire des ami.e.s ou de passer du temps en famille peuvent soutenir sa résilience.

Les adultes sont des modèles pour les élèves. Ils.Elles pourraient donc reproduire vos comportements en ligne et vos réactions au contenu intimidant.

CONTENU SEXUEL

Le sextage réfère au fait qu'une personne crée, distribue ou rend accessible à d'autres des photos ou des vidéos à caractère sexuel, d'elle-même ou d'une autre personne. Cette pratique n'est pas rare chez les jeunes, mais demeure illégale puisqu'elle renvoie à la pornographie juvénile étant donné leur statut de mineurs. Ces actions peuvent avoir des répercussions négatives, tant pour les cibles que pour les auteurs. Le sextage fait place à la cyberintimidation lorsque le contenu (p. ex., photo, vidéo) résulte de la manipulation, est fait sous la menace ou en contexte de violence, ou encore lorsque ce matériel (p. ex., photo, vidéo, texto, courriel) est distribué ou montré à d'autres personnes que celle à qui il était destiné. Pour plus d'information à ce sujet, consultez le Projet *SEXTO*.

BESOIN DE SOUTIEN?

Ligne Parents lignesparents.com
Jeunesse J'écoute www.jeunessejeecoute.ca
Cyber Aide www.cyberaide.ca
Aidez-Moi SVP

RESSOURCES

Gouvernement du Québec
quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes

Sûreté du Québec
sq.gouv.qc.ca/services/prevention

Service de police de la Ville de Montréal
spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation

Centre de prévention du crime chez les jeunes de la GRC
rcmp-grc.gc.ca

Cyber Aide cyberaide.ca

Projet SEXTO pasobligedetoutpartager.info